



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le mardi 8 juillet 2025

Pass'Sport rabaoté : le Sport jeunesse en danger

Moins d'un an après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, véritable vitrine du sport français et de sa diversité, le Gouvernement a décidé la suppression du Pass'Sport pour les enfants âgés de 6 à 13 ans pour la saison 2025-2026. Cette aide forfaitaire de 50 euros par enfant, versée lors de l'adhésion à un club ou de la prise de licence, constituait pourtant un soutien indispensable pour de nombreuses familles modestes.

Grâce à ce dispositif, de nombreux jeunes ont pu découvrir une discipline sportive et pratiquer de manière régulière un sport, facteur d'intégration sociale, de développement personnel, de santé, en luttant notamment contre la sédentarité et l'usage excessif des écrans. Cette décision intervient alors même que près de 18 % des enfants âgés de 6 à 13 ans sont en surpoids, une problématique qui touche plus durement encore les enfants issus de milieux défavorisés.

Le Département de Meurthe-et-Moselle, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, la Mutualité sociale agricole Lorraine et l'État, a mis en place le **Pass Jeunes 54**, un dispositif qui accompagne financièrement les jeunes de 6 à 16 ans pour leur inscription à une activité sportive, culturelle ou de loisirs.

Jusqu'ici complémentaire au Pass'Sport pour les enfants âgés de 6 à 13 ans, le Pass Jeunes 54 devient désormais le seul dispositif de soutien financier à destination des familles modestes pour favoriser l'accès à la pratique sportive à l'échelle du département. « *Cette tranche d'âge constitue, d'ailleurs, la majorité des bénéficiaires de ce dispositif* », note Lionel Adam, délégué à la Jeunesse et à l'Éducation au Département.

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle déplore cette décision unilatérale du Gouvernement. « *Cette mesure d'économie va à l'encontre des politiques de promotion*

de la pratique sportive pour toutes et tous et fragilise les clubs sportifs locaux », avertit Antony Caps, vice-président du Département délégué aux Sports.

« Ce sont plusieurs milliers d'enfants qui risquent de ne plus pouvoir accéder à une pratique régulière du sport encadré, pourtant essentielle à leur épanouissement, leur santé et leur socialisation, déplorent les deux élus départementaux. Nous réaffirmons notre solidarité envers la grande famille du sport et appelons le Gouvernement à revenir sur cette décision qui fragilise l'accès au sport pour toutes et tous, notamment pour les enfants issus des familles les plus modestes. »